

DÉLIBÉRATION n° 2025-10-01-10

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 25/09/2025	L'an deux mil vingt-cinq le premier octobre à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 23</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absente excusée : 1</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <u>Étaient présents</u> : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTEL Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno. <u>Étaient représentés</u> : URAS Michaël, WETZEL Brigitte, FRANÇOIS Claudine.
OBJET : <i>Liste des emplois communaux au 09/10/2025</i>	<u>Procurations données</u> : URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard <u>Absente excusée</u> : MORENO Christine. <u>Absents</u> : REBOUH Mehdi, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie, Brigitte ROY est nommée secrétaire de séance.
RÉSULTAT DU VOTE : <ul style="list-style-type: none">- <i>Pour : 21</i>- <i>Contre : 0</i>- <i>Abstentions : 2</i>	

Le Conseil Municipal, par **21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS**, fixe ainsi qu'il suit, la liste des 39 emplois communaux, au 09/10/2025 :

Service	Grade	Quotité de travail hebdomadaire (en heures)
Pôle Enfance Jeunesse - Logistique (15 postes)	Adjoint d'animation	35
	Adjoint d'animation	30
	Adjoint technique	35
	Adjoint d'animation	35
	Adjoint technique Principal 2ième Classe	35
	Adjoint technique	35
	Adjoint technique	35
	ATSEM Principal 2ième Classe	35
	Adjoint technique Principal 2ième Classe	35
	Adjoint technique	35
	Adjoint d'animation	35

	Adjoint technique Principal 2ième Classe	20
Crèche (10 postes)	Adjoint d'animation	35
	Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	35
	Infirmier en Soins Généraux Hors Classe	35
	Adjoint d'animation	35
	Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	35
	Éducateur de Jeunes Enfants	35
	Adjoint d'animation	35
	Adjoint d'animation Principal 2ième Classe	35
	Adjoint d'animation	35
	Adjoint d'animation	35
Ateliers municipaux (8 postes)	Adjoint technique	35
	Adjoint technique	35
	Adjoint technique Principal 2ième Classe	35
	Agent de maîtrise Principal	35
	Adjoint technique	35
	Adjoint technique	35
	Agent de maîtrise Principal	35
Mairie (service administratif) (6 postes)	Adjoint technique Principal 2ième Classe	35
	Attaché Territorial	35
	Adjoint administratif Principal de 2ième Classe	35
	Adjoint administratif	35
	Adjoint administratif	35
	Ingénieur Territorial	35

Tout personnel en arrêt de travail pour maladie ou accident pourra être remplacé par du personnel auxiliaire ou contractuel rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des catégories C (adjoint technique, adjoint d'animation...).

Par ailleurs des contrats aidés ou autres pourront être établis en cas de nécessité pour des opérations spécifiques, ou pour des motifs d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

Fait à Bavans, le 01/10/2025

La Maire,

Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 025-212500482-20251001-DELIB2025100110-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 14/10/2025
Publiée sur site internet le : 14/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.